

PROFESSEURS de la ville :
Bilan et perspectives

DEUXIÈME CARRIÈRE :
Quelles solutions ?

ISAE :
On continue, bien sûr !



Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : Bourse du Travail 3, rue du Château d'Eau 75010 PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43 Fax : 01 44 84 52 02
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Olivier HOCH. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1216 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2015 - 2016 — N°111 Juillet-Août-Septembre 2016

ÉDITORIAL

Vous reprendrez bien un p'tit coup d'ISAE !

Ceci n'a rien à voir avec une invitation à l'apéro estival, mais résume assez bien l'état des revendications du SNADEM à l'approche de l'été.

En effet, comme nous l'avons déjà signalé, notre volonté de nous voir attribuer l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des élèves ne date pas d'hier, puisque dès septembre 2013 nous en faisons la demande. Mais devant la surdité de l'administration à nos arguments, nous nous voyons dans l'obligation d'insister.

Le baromètre de l'Éducation, sondage réalisé par l'UNSA Éducation, montre clairement que les enseignants souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail et que leurs attentes en matière de rémunération sont très fortes, ces deux paramètres étant étroitement liés. Alors même que les professeurs des écoles viennent de se voir gratifiés de la réévaluation de l'ISAE, on mesure encore mieux le degré d'insatisfaction de ceux qui ne l'ont pas...

L'augmentation de la rémunération impacte également la qualité de vie au travail, car c'est la première reconnaissance que les salariés attendent de leur employeur.

Certes, les vagues de courrier qui ont déferlé sur les bureaux de nos responsables, administratifs et politiques semblent avoir eu le mérite de montrer le mécontentement unanime et grandissant de nos collègues, mais sans pour autant déclencher de décision en notre faveur.

La pédagogie étant l'art de la répétition, nous allons veiller à remettre notre ouvrage sur le métier de façon à obtenir satisfaction.

Cependant, il paraît évident que nous allons devoir trouver d'autres moyens d'action pour parvenir à nos fins. À partir d'aujourd'hui, il ne s'agit plus d'informer mais de convaincre. Tout le monde connaît les enjeux, les motivations de notre démarche, nous devons trouver les moyens les plus pertinents pour réussir cet exercice de persuasion.

Votre participation et votre détermination dans ce combat à venir seront bien entendu essentiels. Nous déciderons en commun des actions à mettre en œuvre, et ce dès notre Assemblée Générale de rentrée.

Pour l'heure, et comme de coutume, il me reste, au nom du SNADEM, à vous souhaiter de bonnes vacances, en espérant que l'an prochain à la même époque vous ayez un peu plus d'argent à y consacrer.



par Olivier HOCH
Secrétaire général

SOMMAIRE

page 2 :
Éditorial

page 3 :
Une année avec le
SNADEM

page 4 :
Petit bilan social du
corps des
professeurs de la
Ville de Paris.

page 5 :
Assemblée
Générale de
Rentrée – Mobilité :
Une seconde
carrière c'est
possible

page 6 :
Nos collègues
publient

page 7 :
Professeurs
promus à la Hors-
classe – Adieu à
notre ancienne
trésorière

page 8 :
Vos cotisations
après déduction
fiscale – bulletin
d'adhésion

UNE ANNÉE AU SNADEM :

Que peut-on donc bien faire lorsque l'on est représentant syndical ou élu paritaire et que, de plus, on a une décharge d'activité pour exercer ses fonctions ? Telle est la question que se posent certains de nos collègues, et à laquelle nous allons essayer de répondre, en nous appuyant sur l'activité de l'année écoulée.

La première mission qui est la nôtre est une mission **d'information** : Information sur des sujets statutaires et règlementaires, mais également sur des sujets plus personnels concernant la retraite, la maladie, la formation, la mobilité. Une attention toute particulière est accordée aux promotions lorsque la Commission Administrative Paritaire (CAP) doit se tenir. Plus largement, nous sommes à l'écoute des collègues souhaitant aide ou renseignements, et essayons de donner suite à tous les appels ou mails que nous recevons. Pour compléter cet aspect, nous nous déplaçons dans les écoles si besoin est. Nous allons aussi au-devant des professeurs lors des semaines sportives, ou lors des réunions avec les professeurs relais. Cette année, nous avons également organisé des réunions syndicales par discipline à la Bourse du Travail. En matière d'information, il nous faut bien évidemment citer la « circulaire », dont la conception et la réalisation font partie intégrante du travail des permanents du SNADEM.

La seconde mission qui s'impose, est une mission de **représentation**. Lorsque l'on est élu, il faut siéger, et se faire l'écho de l'avis de ses collègues. Cette représentation s'exerce au sein des administrations parisiennes en CAP, qui traite des aspects individuels de la carrière, en Comité Technique de la DASCO, qui traite des aspects collectifs de la carrière et de l'organisation des services des Affaires Scolaires, ainsi qu'au Comité Technique Central qui traite de l'organisation des services, et de la mise en œuvre des orientations politiques au niveau de la Ville, ainsi que dans les commissions de réforme. À ces différents comités s'ajoutent les Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, à la fois à la DASCO et au niveau Central. Chacun de ces comités se réunit trois à quatre fois par an. Exceptées les CAP, ces instances se réunissent pour traiter de sujets qui ne concernent pas forcément le corps des professeurs de la Ville de Paris, pouvant aller de la réorganisation des CASPE, à la mise en place de la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection (DPSP). Un minimum d'information est donc nécessaire en amont avant de pouvoir donner un avis, si possible éclairé...

Nos missions de représentation ne s'arrêtent pas là, elles s'exercent aussi au sein de notre organisation syndicale. Nous participons activement à l'Union Locale des Administrations Parisiennes, nous partageons d'ailleurs les mêmes locaux. Nous sommes également représentés dans les instances académiques de l'UNSA Éducation, ainsi que dans les instances nationales : nous essayons de participer aux conseils nationaux lorsque l'actualité parisienne nous le permet et, cette année, nous avons participé au congrès national qui s'est tenu à Grenoble. Nous n'entretenons en revanche aucun lien suivi avec l'UNSA Nationale Interprofessionnelle, ce que l'on peut regretter, mais nous essayons de mettre en avant le corps des professeurs de la Ville de Paris dès que l'occasion nous en est donnée.

La troisième mission qui nous incombe, et certainement la plus visible, est celle de **la revendication**. Cette mission est d'autant plus importante que, notre corps étant spécifique, les statuts et règlements qui sont édictés, s'ils s'inspirent de ceux de l'Éducation Nationale, nécessitent une décision de l'administration parisienne. C'est à une construction patiente et à une négociation constante que nous devons aujourd'hui le corps des professeurs de la Ville de Paris tel qu'il est organisé. Trois sujets principaux nous ont occupés cette année : **L'indemnité REP, les Heures Supplémentaires, et l'ISAE.**

Si, sur le premier, nous avons rapidement obtenu satisfaction, certains points restent à traiter, notamment l'application de la clause de sauvegarde pour les professeurs dont les établissements sont sortis du dispositif : les heures d'atelier ainsi que les heures de suivi natation ont été oubliées lors du traitement de la paie.

Sur les heures supplémentaires nous avons obtenu une avancée notable : le paiement des heures supplémentaires annuelles sera... annualisé. Ce qui relevait de la logique va être mis en place, entraînant, par la magie de l'écriture des délibérations, une hausse de 10% du taux de l'heure supplémentaire annuelle. Ceci ne correspond pas tout à fait à nos revendications d'origine, et laisse en suspens d'autres pans de la négociation que nous aurons à nouveau l'occasion d'évoquer.

Pour l'ISAE, nulle avancée pour le moment, nous vous renvoyons à nos courriers, en attendant les décisions de l'Assemblée Générale de Rentrée.

Au titre des revendications, nous pouvons également citer le sondage que nous avons effectué à propos de la mise en place de l'ARE et dont nous avons largement diffusé les résultats auprès des élus et des diverses commissions chargées de l'évaluation du dispositif. À lire les rapports produits, la voix des professeurs de la Ville de Paris a été entendue, mais pas écoutée.

Un mot sur l'actualité syndicale nationale puisqu'elle a été dominée ces derniers mois par le conflit autour de la loi El Khomry, qui ne concerne pas directement le champ de compétence du SNADEM, afin de clarifier la position de l'UNSA. L'UNSA n'a pas souhaité le retrait du texte, ni la participation à un mouvement de grève au long cours. Cependant, elle continue à s'engager dans la négociation parlementaire pour obtenir des modifications ou des suppressions d'articles, notamment sur les licenciements économiques, les accords de branche, les modifications de contrat de travail. Pour plus de précisions nous vous renvoyons vers le site de l'UNSA : « Faut que ça bouge encore ».

Une autre des missions à laquelle nous nous consacrons est celle de la **prospective**.

En la matière, nous avons quelques inquiétudes, puisque le sous-dimensionnement récurrent des concours, risque une fois encore de créer des difficultés en Arts Plastiques et Éducation Musicale. Les affectations, et le mouvement risquent d'en être la traduction immédiate. Des modifications de poste ont eu lieu, d'autres sont à prévoir à la rentrée, dont les principes directeurs sont ceux contre lesquels nous nous élevons : suppression des heures d'atelier, suppression des animations, morcellement des postes. Une fois encore nous réclamons des effectifs supplémentaires, pour améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Cette revendication sera à nouveau portée par le SNADEM lors de l'audience que nous devons avoir avec Mme Darpheuille, notre directrice, le vendredi 1^{er} juillet. Nous vous en ferons le compte-rendu détaillé dans notre circulaire de rentrée.

Après cette année au SNADEM, tout comme vous, nous prendrons quelques vacances pour mieux préparer la prochaine.

PETIT BILAN SOCIAL DU CORPS DES PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS :

Comme chaque année, la Ville de Paris édite un copieux document présentant, sous forme de tableaux détaillés, le bilan social de l'année écoulée. Celui de 2015 a été ainsi présenté aux organisations syndicales le 17 juin 2016, nous pouvons en tirer les principaux indicateurs concernant le corps des professeurs de la Ville de Paris.

Effectifs : On recense 774 professeurs de la Ville en 2015, soit un de moins que l'année précédente. Nous n'avons toujours pas repassé la marche avant, c'est juste à un ralentissement de la chute. Rappelons que la baisse est constante depuis 2008. Depuis cette date nous avons perdu 79 postes soit 9,2% du total.

29 stagiaires ont été recrutés en 2015, 20 professeurs ont été titularisés dans cette même année.

Il y a 576 professeurs en classe normale et 198 à la Hors-Classe, soit 25,58% de l'effectif, et ce chiffre est en augmentation, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

La parité Homme-Femme n'est pas respectée puisqu'il y a 445 femmes (57,5%) pour 329 hommes (42,5%).

Salaires : Le salaire moyen des professeurs de la Ville de Paris est de 35915,90€ bruts annuels soit 2984,65€ bruts mensuels, 12% supérieur au salaire moyen versé à la Ville.

Il est à noter que la part des rémunérations accessoires est de 3,5% soit la plus faible proportion de tous les agents de la Ville, les autres catégories de personnel ayant une politique indemnitaire bien plus développée. Le nombre d'heures supplémentaires distribuées a encore augmenté de 12,33%. Faut-il encore s'en étonner ? Pour rappel sur les dernières années le nombre d'heures supplémentaires a cru de 26% en 2012, 8% en 2013, 16% en 2014.

Temps partiel : 15,8% des professeurs ont un travail à temps partiel : 2% à mi-temps, 3,3% à 13h30, 6,1% à 15h, 4,4% à 18h.

Revendications : 100% des professeurs réclament la prime ISAE. Curieusement ce chiffre n'apparaît pas sur le bilan rédigé par l'administration.

Évolution et Constat, Bis Repetita : L'administration semble donc s'arrêter aux alentours du chiffre de 775 professeurs de la Ville de Paris. Nous n'avons pas pour l'heure le nombre exact de postes budgétaires en équivalent temps plein (ETP : le nombre de postes réellement payés, tenant compte des temps complets et temps partiels). Pour le SNADEM ce chiffre est largement insuffisant, la preuve en est faite dans l'augmentation systématique du volume d'heures supplémentaires.

La rentrée qui se profile risque de confirmer notre diagnostic. En Arts Plastiques et Éducation Musicale, tous les candidats reçus au concours en 2015 étant d'ores et déjà en poste, il apparaît difficile qu'il y ait un enseignant en face de chaque classe en septembre. Les modifications de postes pouvant intervenir à la rentrée risquent même d'apporter leur lot de mauvaises surprises.

Sur le plan des salaires, l'augmentation du point d'indice va apporter une petite embellie en juillet et en février 2017, il faudra cependant attendre l'année 2017 et la mise en place de l'accord Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations (PPCR) pour pouvoir constater une évolution positive.

Depuis 2001 et la désindexation des salaires des fonctionnaires par rapport à la hausse des prix, les enseignants sont les agents de la fonction publique qui ont vu la plus forte dégradation de leur pouvoir d'achat. Et pour cause, la baisse des traitements n'a pas été compensée par une hausse des indemnités, ce que souligne encore une fois ce bilan social. Ceci renforce encore notre détermination à obtenir l'ISAE, car si c'est une mesure d'équité vis à vis des autres enseignants c'est aussi une mesure importante de rattrapage de pouvoir d'achat.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE :

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la **rentrée des élèves**, fixée cette année au :

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016.

La **rentrée des enseignants** est fixée au

MERCREDI 31 AOÛT 2016

Dès 14h nous nous réunirons dans le lieu habituel, **salle CROIZAT**, à la Bourse Centrale, 3 rue du Château d'Eau – 75010 Paris (métro République). Précisions dans notre numéro de rentrée.

MOBILITÉ : UNE SECONDE CARRIÈRE, C'EST POSSIBLE !

Comment abandonner le « plus beau métier du monde » et réussir une seconde carrière, cette question est au centre de l'action menée par l'association « Aide aux profs* », qui accompagne depuis dix ans les enseignants en reconversion professionnelle. C'est aussi le sujet du colloque proposant en sous-titre : « *Le potentiel opérationnel des compétences des enseignants : de la compétence pratiquée à la compétence transférée* » qui s'est tenu à Paris le 15 juin dernier. Le public présent a ainsi eu l'opportunité de découvrir le combat et l'action de cette association, en direction des enseignants qui souhaitent tenter une expérience en dehors de la fonction publique.

A l'occasion des prises de parole des différents intervenants, se sont dégagés des axes de réflexion dont chacun devrait faire son profit, quels que soient ses objectifs de carrière. En effet, la question de la mobilité, qu'il s'agisse de reconversion ou même de reclassement, concernera dans les années à venir un nombre croissant de salariés de la Fonction Publique comme du secteur privé. Elle apparaît cruciale, lorsqu'on considère le recul de l'âge de la retraite et l'évolution des conditions de travail des professeurs dans l'exercice d'un métier toujours plus exigeant mais en perte de reconnaissance. Lassitude, stress, souffrance au travail, ou simple désir de vivre autre chose, sont autant de raisons de vouloir quitter la classe, et cela définitivement.

L'un des intérêts de ce colloque, et non des moindres, a donc été de mettre en évidence les compétences qui devraient faire de l'enseignant un candidat de choix dans la perspective d'une nouvelle carrière. On peut donc citer dans le désordre : la rigueur intellectuelle, les qualités de l'expression écrite et orale, l'autonomie, la curiosité intellectuelle, la capacité d'adaptation, faisant en quelque sorte de ce dernier un « ingénieur de formation » selon les termes de Rémi Boyer, président de l'association et lui-même ancien professeur. On peut y ajouter le sens des relations humaines et de la conciliation (mis quotidiennement à l'épreuve, cela n'aura échappé à personne). N'oublions pas enfin les capacités à innover et à se former tout au long de la vie. Voilà, en résumé, des savoirs faire et des savoirs être dont la valeur ajoutée est loin d'être négligeable dans le monde du travail du vingt et unième siècle !

Cependant, si ce qu'on vient de lire ne peut manquer de propulser vers les sommets le moral de l'enseignant épuisé en cette fin d'année difficile, ce qui suit risque fort d'atténuer son enthousiasme.

En effet, la maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles technologies s'avère indispensable, il faut bien l'admettre, pour entamer une reconversion dans de bonnes conditions, sans même parler des évolutions de l'enseignement actuel. Que les derniers allergiques aux écrans se le disent ; il va falloir s'y mettre sérieusement...

Toutes les déclinaisons de formation doivent être mobilisées : personnelle avant tout (à nous « Office pour les nuls ! »), DIF et congé de formation (ce dernier certainement moins facilement accessible à l'heure où les effectifs sont en berne).

Pour Bruno Devauchelle, enseignant formateur dans le domaine des TICE, cette ouverture vers les technologies innovantes laisse par ailleurs entrevoir une perspective de nouveaux métiers très prometteuse pour l'avenir.

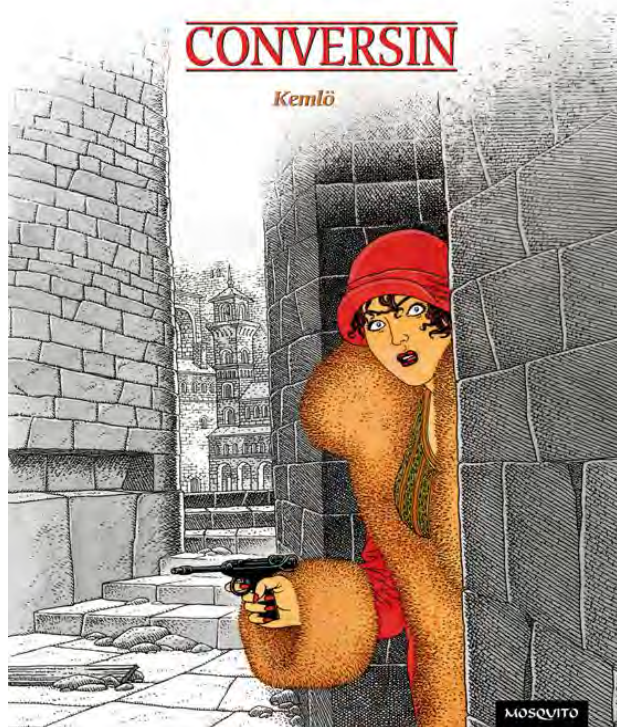
L'autre point fort de cette journée de rencontres revient aux témoignages, qui, de façon concrète, ont mis en évidence les parcours, très divers, de ceux qui ont souhaité sortir de l'éducation nationale par le haut avec le soutien d'« Aide aux profs », avec comme point commun la volonté, la ténacité et un recul teinté d'humour sur les obstacles rencontrés. Ceux qui se sont exprimés n'ont pas manqué de souligner les difficultés inhérentes à l'abandon d'un statut considéré paradoxalement comme confortable par la société en général et l'entourage en particulier, alors même qu'il est devenu insupportable pour l'intéressé.

Les échanges avec la salle ont enrichi le débat, montrant s'il en était besoin que les mises en commun sont indispensables pour avancer sur la question de la reconversion.

« Aide aux profs », qui deviendra « Après profs » en septembre prochain, permet à ses adhérents de mettre en œuvre leurs projets avec lucidité, en posant les bonnes questions quant aux préalables financiers, à l'incertitude inhérente à tout changement de statut et aux capacités nécessaires pour aborder une nouvelle carrière. Une visite sur le site de l'association, très riche en informations, éclairera sans aucun doute les Professeurs de la Ville de Paris, comme leurs collègues de l'Education Nationale, sur les conditions et les enjeux d'un changement de cap professionnel. Avant de passer de l'autre côté du miroir... Ou pas.

* « Aide aux profs : aideauxprofs.org/ Dispositif associatif de secondes carrières des enseignants. Aide aux enseignants qui souhaitent se réorienter temporairement ou définitivement.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT :



Kemlő, sombre ville citadelle, sur laquelle règne un prince dépravé, c'est là que la sensuelle Olga vient prendre un poste d'enseignante dans le lycée de jeunes filles. Elle pensait fuir son passé, hélas, il va la rattraper. Victime d'un complot machiavélique tramé par celle qui fut son amie de cœur, Olga tente d'échapper à son destin...

Michel Conversin explore ici la fragilité humaine. Le personnage d'Olga, totalement soumise aux déterminations extérieures et à la puissance d'un *fatum* qu'elle sent peser sur elle, se laisse balloter au gré de la perversité de ceux qui l'entourent. Kemlő, ville mystérieuse, sans situation géographique, est au cœur de cette œuvre sombre. La finesse extrême du trait noir dessine avec rigueur le froid de la pierre et le vide des rues. C'est dans un récit très littéraire, sans dialogue que nous emmène l'auteur et nous maintient en suspens d'un drame à venir. Les images, qui font œuvre d'illustration, accentuent la sensation d'un siècle passé, où se mêlent sexe et perversité

PROFESSEURS PROMUS À LA HORS-CLASSE:

Toutes nos félicitations aux professeurs qui ont été promus à la Hors-Classe pour l'année 2015-2016. Le nombre total de promotions s'élève cette année à 35.

Nous rappelons que les promotions sont effectives à la date du 1^{er} septembre 2015 et qu'un rappel sera effectué sur le bulletin de salaire **d'août**, la CAP s'étant tenue avec du retard.

Les professeurs ayant plus de trois ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon à la date de promotion seront classés au 6^{ème} échelon de la HC, et les professeurs ayant moins de trois ans d'ancienneté seront classés au 5^{ème} échelon de la HC. Pour cette année les promus sont :

Baillavoine Catherine (EPS), Cabanis Daniel (AP), Carlier Caroline (EPS), Cohen-Giriat Catherine (EPS), Colombi Bruno (EPS), Dalla Giovanna Pascal (EPS), Danaus Corinne (EPS), Doucouré Claire (AP), Françoise Patrick (EPS), Gaquière Régis (EPS), Grand Frédéric (EPS), Guyard Christine (AP), Jumeau Manuel (AP), Lafon Ioana (AP), Lambert Arnaud (EPS), Lambert Valérie (EPS), Larribe sophie (EM), Lavalard Didier (EPS), Le Roy Joanna (EM), L'Huillier Jean-Marc (EM), L'Huillier Martine (EM), Maquet Olivier (EM), Margulis Paulina (AP), Midenas Pierre (AP), Pecot Frédéric (EPS), Pepiot Laurence (EPS), Père Véronique (EPS), Piffeteau-Moisy Hélène (EM), Polloli François (EM), Rauzy Marie-Christine (AP), Raynaud Marie (EM), Reynaud-Fagot Claire (AP), Ringenbach Fabienne (EM), Royer François (EPS), Véron Emmanuel (EPS).

ADIEU À NOTRE ANCIENNE TRÉSORIÈRE

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Maryvonne Girardin-Bricout survenu le 21 juin dernier.

Licenciée en mathématique et musicienne, Pianiste et guitariste, elle aimait surtout chanter. Maryvonne a fait toute sa carrière à la Ville de Paris en y entrant comme auxiliaire en 1966 puis, après concours, en intégrant le corps des Professeurs de la Ville, spécialité éducation musicale. Elle a exercé surtout dans les écoles élémentaires *Claude Vellefaux* et *Vicq d'Azir*. Elle a également été animatrice dans les Centres aérés de la Capitale pendant plusieurs années.

Militante convaincue, Maryvonne a œuvré au sein du SNADEM, durant ses dix dernières années d'activité, en tant que trésorière et responsable du secteur social. Pour avoir contacté le SNADEM, beaucoup de collègues en difficulté ou cherchant un simple renseignement s'en souviennent. Puis, dès sa retraite, elle a milité à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) en Seine-et-Marne. Pianiste et guitariste, elle aimait surtout chanter.

Maryvonne était une passionnée. Passionnée par les êtres humains auxquels elle a voué la plus grande partie de sa vie. Tant dans son domaine professionnel que dans sa vie privée, elle était toujours prête à rendre service, à aider voire secourir un collègue, un ami, un voisin en difficulté, sans jamais compter son temps. Passionnée aussi par les animaux qu'elle élevait, soignait avec tendresse et grande patience. Chiens, chats, canards et autres animaux trouvaient confort et réconfort à son contact. Passionnée aussi par les objets au point d'être une multi-collectionneuse intéressée par la philatélie, la placomusophilie ou encore la fabophilie. La généalogie faisait aussi partie de ses grandes occupations.

C'est avec une grande émotion que ses camarades du SNADEM lui ont rendu hommage le lundi 27 juin lors de ses obsèques, et présenté à son époux et sa famille leurs très profondes condoléances.

Merci, Maryvonne pour ton efficacité, ta gentillesse et ton constant dévouement. Adieu Camarade !

VOS COTISATIONS APRÈS DÉDUCTION FISCALE

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service (ATTENTION : nouvelles quotités de TP). **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorier vous adresse, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif 20h plein temps		10h (52,50%)		13h (68,75%)		15h (80%)		18h (95%)	
Stagiaire	60	20,40	32	10,88	41	13,94	48	16,32	57	19,38
4	73	24,82	38	12,92	50	17,00	58	19,72	69	23,46
5	81	27,54	43	14,62	51	17,34	65	22,10	77	26,18
6	85	28,90	45	15,30	58	19,72	68	23,12	81	27,54
7	90	30,60	47	15,98	62	21,08	72	24,48	86	29,24
8	96	32,64	50	17,00	66	22,44	77	26,18	91	30,94
9	100	34,00	53	18,02	69	23,46	80	27,20	95	32,30
10	110	37,40	58	19,72	76	25,84	88	29,92	105	35,70
11	120	40,80	63	21,42	83	28,22	96	32,64	114	38,76
HC 5	126	42,84	66	22,44	87	29,58	101	34,34	120	40,80
HC 6	135	45,90	71	24,14	93	31,62	108	36,72	128	43,52
HC 7	140	47,60	74	25,16	96	32,64	112	38,08	133	45,22

Les sommes en gras sont arrondies à l'euro inférieur ou supérieur afin d'éviter la multiplication des centimes



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2016-2017

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire	60 euros
4	73 euros
5	81 euros
6	85 euros
7	90 euros
8	96 euros
9	100 euros
10	110 euros
11	120 euros
HC 5	126 euros
HC 6	135 euros
HC 7	140 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

tél. dom. : tél. mobile :

email :

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité ou détachement : **45 euros**
- * Retraité : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : NC : B : € :

ADHÉREZ SIMPLE ET PRATIQUE

Depuis plusieurs années, à la demande de nombreux collègues, le Snadem a mis en place un système de paiement de cotisation par prélèvement automatique. Une façon simple et pratique d'adhérer à votre syndicat. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire le formulaire à compléter et à nous renvoyer si vous choisissez ce mode de paiement. Ce document est également téléchargeable et imprimable sur notre site Internet.

Deux options vous sont proposées :

Paiement en une fois (dit paiement ponctuel) : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui remplit son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 3 septembre sera prélevé fin octobre.

Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous fournit cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

Ce prélèvement est reconductible sur 36 mois. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou sur un simple coup de téléphone au Snadem.

Pour utiliser ce moyen de paiement, **retournez-nous votre bulletin d'adhésion, le nouveau formulaire unique de mandat (autorisation de prélèvement pour la banque) renseignés et signés, et un RIB.** Vous recevrez un courrier de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s).

Bien entendu, il est toujours possible de régler sa cotisation comme par le passé, par chèque bancaire à l'ordre du Snadem en choisissant éventuellement des paiements échelonnés, ou bien encore par un règlement en ligne (Internet) grâce à notre service Paypal (http://www.snadem.com/menus/adhesion_paiement.html).

Si les années précédentes vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, vous recevrez courant septembre un courrier vous informant des modalités de prélèvement(s) pour cette présente année scolaire.

Je choisis le prélèvement automatique :

en 1 fois (dit paiement ponctuel)

en 3 fois

J'ai bien noté que ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire pour une période de 36 mois et que je peux y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou par simple appel téléphonique au Snadem.

Je joins obligatoirement à cette partie bleue, renseignée et signée

- mon bulletin d'adhésion (au dos)
- le formulaire unique de mandat rempli et signé (ci-joint),
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je recevrai un mail de confirmation m'indiquant le(s) montant(s) et la ou les dates de prélèvement(s).

Date :

Signature

